

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Présents : 12

Votants: 12

Séance du 25 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Louis SCHEUER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Karin INSEL, Isabelle HARY, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Myriame STEIBEL, Sylviane METZ-LOPES, Nicolas DETTWILLER, Michael ZEHR

Représentés:

Excusés: Pascal BRUBACHER, Laurent FEUERSTEIN, Sébastien NICKLAUS

Absents:

Secrétaire de séance: Myriame STEIBEL

Fixation du loyer d'un logement communal (DE 2021 072)

Lors de la séance du 12 avril 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer le logement communal situé 19 rue du Général Leclerc à Mme Anne Masrouki moyennant un loyer mensuel de 550 € (cinq cent cinquante euros). Au vu des travaux réalisés, Mme Marianne SCHNEPP, Adjointe au Maire, propose de revoir le montant du loyer initialement fixé.

Après en avoir délibéré, et hors la présence de M. le Maire en prévention d'un conflit d'intérêt, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de retirer, le temps de la décision, la délégation permanente de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans à M. le Maire, Mme Masrouki étant sa fille.
- de fixer le montant mensuel du loyer à 600 € (six cents euros) au vu des travaux réalisés.
- charge Mme Marianne SCHNEPP de signer le bail à intervenir et toute autre pièce relative à ce dossier.

Location de la chasse 2022 (DE 2021 073)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas appliquer la variation de l'indice des fermages au loyer de la chasse pour la période allant du 02/02/2022 au 01/02/2023.

Campagne de stérilisation des chats errants (DE 2021 074)

Face à la prolifération des chats errants, M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une campagne de stérilisation en partenariat avec la SPA de Saverne.

En effet, seule la stérilisation résout les problèmes engendrés par la prolifération des chats sauvages : surnombre sans cesse croissant, bagarres, risque sanitaire...

Afin de préparer l'opération, il est nécessaire :

- de connaître le secteur de vie des animaux,
- de connaître leur nombre approximatif,
- d'établir un arrêté municipal de stérilisation des chats errants,

- d'établir un budget prévisionnel,
- d'informer les administrés de la campagne de stérilisation et de l'obligation légale de faire identifier ses animaux par tatouage ou puce électronique.

La SPA bénéficie de tarifs vétérinaires associatifs avantageux :

- une stérilisation est facturée 60 €
- une castration : 28 €
- une hystérectomie pour une chatte déjà pleine : 80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le principe et charge le Maire de lancer l'opération.

Vidéosurveillance (DE 2021 075)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité le concours du référent sûreté du groupement de la gendarmerie du Bas-Rhin afin de procéder à un diagnostic de vidéoprotection de la localité.

L'installation d'un tel dispositif aurait pour but :

- de dissuader les personnes malveillantes de passer à l'acte et ainsi améliorer le sentiment de sécurité des habitants,
- de prévenir la délinquance et réduire le nombre de faits commis,
- d'identifier les auteurs et permettre la réparation des préjudices.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites proposés par le référent sûreté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions ci-dessus présentées et charge M. le Maire de solliciter des devis.

Drulingen, le 28 octobre 2021

Le Maire :

SCHEUER Jean-Louis

